

COMMUNE DE SALLEBOEUF

Département de la Gironde

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2020

L'an deux mille vingt, le **vingt-neuf du mois de juin à 19 heures**, le Conseil Municipal de la commune de SALLEBOEUF, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Nathalie MAVIEL FABER, Maire,

Date de convocation : **22/06/2020**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Secrétaire de séance : Catherine GAUTHIER

N° D2020-048

Objet : Délibération portant autorisation de préempter un terrain situé lieu-dit Cantinolle (Annule et remplace la D2020-028 du 09/03/2020)

Dans le cadre d'une préemption urbaine, la commune souhaite réaliser un projet de jardin collectif complété sur la même parcelle d'un parcours de loisirs et de découverte de la nature à la portée de tous les habitants du secteur qui pourraient ainsi faire l'objet en famille de promenades ludiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- DECIDE d'instituer un droit de préemption sur les parcelles cadastrées AP N°84, 85 et 87, situées lieu-dit Cantinolle,
- AUTORISE Madame le maire à signer toutes les pièces administratives et actes relatifs à ce dossier.

Présents : 17

Absence : 1

Procuration : 1

Nombre de suffrages exprimés : 18

Pour : 17

Contre :

Abstention : 1

N° D2020-049

Objet : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le conseil municipal a procédé à l'élection des membres de la commission appelés à intervenir dans les procédures d'appel d'offres.

- Composition de la commission d'appel d'offre :

Présidente de la CAO : Madame le Maire ou son suppléant

| Membres titulaires |
|---------------------|
| - Régis FALXA |
| - Olivier IRIGARAY |
| - Emmanuel KERSAUDY |
| Membres suppléants |
| - Carlos DA SILVA |
| - Christine JUILLET |
| - Damien DEDIEU |

Présents : 17

Absence : 1

Procuration : 1

Nombre de suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre :

Abstention :

N° D2020-050

Objet : Renouvellement des commissions communales des impôts directs

Le conseil municipal a désigné 32 personnes parmi lesquelles la Direction Générale des Finances Publiques (pôle gestion fiscale) choisira 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants pour former la commission communale des impôts directs.

16 titulaires :

Nathalie MAVIEL FABER – 1 allée de la Clairière 33370 Salleboeuf
 Maryse AUBIN – 54 avenue de Vacquey – 33370 Salleboeuf
 Jérémy ÉCALE – 13 Allée Ambroise Bès – 33370 Salleboeuf
 Catherine GAUTHIER – 13 chemin de Cougnot – 33370 Salleboeuf
 Sophie SLACHETKA – 55 chemin du Pin – 33370 Salleboeuf
 Olivier IRIGARAY – 10 chemin de Cougnot - 33370 Salleboeuf
 Régis FALXA – 40 chemin de Labatut – 33370 Salleboeuf
 Anne-Marie CARIA – 9 Ter avenue de la Source – 33370 Salleboeuf
 Guillaume SEVELLEC – 32 avenue de la Tour – 33370 Salleboeuf
 Emmanuel KERSAUDY – 12 avenue de la Source – 33370 Salleboeuf
 Anne MOULÈNE – 6 allée de la Fontaine d'Albion – 33370 Salleboeuf
 Joël RICARD – 23 allée de la Fontaine d'Albion – 33370 Salleboeuf
 Axel CAZAUX-MALLEVILLE – 39 avenue Louis Venot – 33370 Salleboeuf
 Daniel DUBERGEY – 9 allée Ambroise Bès – 33370 Salleboeuf
 Ronan LABORDE – 16 avenue des Vignes – 33370 Salleboeuf
 Régis HUET – 4 chemin des Dourneaux – 33370 Salleboeuf

16 suppléants

Christelle SEVELLEC – 32 avenue de la Tour – 33370 Salleboeuf
 Christelle LAPOUGE – 12 avenue de la Source – 33370 Salleboeuf
 Christine JUILLET - 2 impasse des Biveyes – 33370 Salleboeuf
 Alain BOUSSIÉ – 58 avenue Jean Caillau – 33370 Salleboeuf
 Damien DEDIEU – 45 avenue de Vacquey – 33370 Salleboeuf
 Stéphanie BEDAT – 4 rue du Basque – 33370 Salleboeuf
 Stéphanie VERGEZ – 46 chemin de Labatut – 33370 Salleboeuf
 Marc AVINEN - 48 avenue de Vacquey – 33370 Salleboeuf
 Danielle LABORDE – 23 allée de la Fontaine d'Albion – 33370 Salleboeuf
 Michel MOULÈNE – 6 allée de la Fontaine d'Albion – 33370 Salleboeuf
 Carlos DA SILVA – 7 chemin de Cougnot – 33370 Salleboeuf
 Arnaud LACAZE – 2 allée de la Clairière – 33370 Salleboeuf
 Claudine RYS – 4 allée du Coteau – 33370 Salleboeuf
 Virginie ÉCALE – 13 allée Ambroise Bès – 33370 Salleboeuf
 Anne-Laure CAZAUX-MALLEVILLE – 39 avenue Louis Venot – 33370 Salleboeuf
 Cécile THÉOLET – 3 allée des Faures – 33370 Salleboeuf

N° D2020-051 - Objet : Délégués du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

(Annule et remplace la D2020-037)

Les membres du Conseil fixent à 7 (sept) le nombre des membres élus par le conseil municipal et des membres désignés par le maire pour composer le Centre Communal d'Action Sociale.

N° D2020-052 - Objet : Election des membres du Centre Communal d'Action Sociale

(Annule et remplace la D2020-038)

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

| Membres | En chiffre | En lettre |
|--------------------|-------------------|------------------|
| Maryse AUBIN | 18 | Dix-huit |
| Alain BOUSSIE | 18 | Dix-huit |
| Anne-Marie CARIA | 18 | Dix-huit |
| Catherine GAUTHIER | 18 | Dix-huit |
| Christine JUILLET | 18 | Dix-huit |
| Sophie SLACHETKA | 18 | Dix-huit |
| Stéphanie VERGEZ | 18 | Dix-huit |

Présents : 17

Absence : 1

Procuration : 1

Nombre de suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre :

Abstention :

D2020_N° 053**Objet : Redevance d'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications (RODP télécom)**

Le conseil municipal, conformément au décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005,

- A fixé le montant des redevances à percevoir auprès des opérateurs privés, au titre de l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunications au titre de l'année 2020 :

- 41.66 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 55.54 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 27.77 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

- et a donné tous pouvoirs à Madame le maire pour la mise en application de cette décision.

Présents : 18 Absence : Procuration : 1
Nombre de suffrages exprimés : 19 Pour : 19 Contre : Abstention :

D2020_054 - Objet : Décision modificative n°1 – Commune

- Le conseil municipal ADOPTE la décision modificative n° 1 du budget communal :

| Chap. article. Op. | Intitulé | CREDITS A OUVRIER | CREDITS A REDUIRE |
|--------------------|--|-------------------|-------------------|
| 21 – 21534 – 1125 | Réseaux d'électrification | 10 520.00 € | |
| 21 – 2135 – 1123 | Installations générales et agencements | | 10 520.00 € |

Présents : 18 Absence : Procuration : 1
Nombre de suffrages exprimés : 19 Pour : 19 Contre : Abstention :

D2020-N° 055 - Objet : Création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Dans le cadre d'un avancement de grade d'un agent, le conseil municipal :

- ACCEPTE de créer, à compter du 1^{er} juillet 2020, un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

- Madame le maire PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Présents : 18 Absence : Procuration : 1
Nombre de suffrages exprimés : 19 Pour : 19 Contre : Abstention :

D2020-N° 056**Objet : Délibération portant création d'un poste d'ATSEM (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles)**

Dans le cadre d'un changement de grade, dans la même catégorie d'emploi, et au vu des diplômes de l'agent, le conseil municipal :

- ACCEPTE de créer, à compter du 1^{er} juillet 2020, un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Présents : 18 Absence : Procuration : 1
Nombre de suffrages exprimés : 19 Pour : 19 Contre : Abstention :

D2020-N° 057

Objet : Fixation des conditions de versement de la prime exceptionnelle à l'égard des agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19.

Le Gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont assuré la continuité des services publics pendant la crise sanitaire.

Après proposition de Madame le maire, le conseil municipal ACCEPTE l'attribution de la prime exceptionnelle à onze agents selon les taux suivants :

Taux n°1 : 100€

Taux n°2 : 150€

Taux n°3 : 200€

Taux n°4 : 300€

Taux n°5 : 500€

Présents : 18

Absence :

Procuration : 1

Nombre de suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre :

Abstention :

D2020-N° 058

Objet : ADHÉSION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE MATÉRIELS DESTINÉS AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION POUR L'ÉDUCATION

Gironde Numérique, coordonnateur de commandes publiques pour toute catégorie d'achats ou de commande publique se rattachant à ses domaines d'activités, a été missionné pour favoriser le développement des usages du numérique dans les écoles du 1^{er} degré par la mise en place de moyens matériels dédiés par établissement scolaire et moyens mutualisés.

Dans ces conditions, le conseil municipal,

- AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,
- ACCEPTE les termes de la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,
- AUTORISE Madame le maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes pour l'achat de matériels destinés aux technologies de l'information et de la communication pour l'éducation,
- ACCEPTE que Gironde Numérique soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé, en la personne de Monsieur le Président, Pierre DUCOUT
- AUTORISE le Président de Gironde Numérique à signer le ou les marchés et accords-cadres au nom du groupement

Présents : 18

Absence :

Procuration : 1

Nombre de suffrages exprimés : 19

Pour : 19

Contre :

Abstention :

Objet : Délibération portant dématérialisation des convocations du conseil municipal

Il n'est plus nécessaire de délibérer pour la mise en place de la convocation électronique. C'est maintenant aux élus de manifester leur refus.

Séance levée à 20h15